



Mémoire du CREGÎM
(Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine)

À l'attention de la
Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards

Écrit par Caroline Duchesne

Mai 2022

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ), fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient :

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. Par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Son siège social : 506 route 132 Est, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0.
(418)534-4498

Info@cregim.org courrier électronique

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 40 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec.

Le CREGÎM est présidé par Monsieur Bruce Wafer et dirigé depuis plus de 20 ans par Madame Caroline Duchesne.

INTÉRÊT DU CREGÎM POUR LE DOSSIER CARIBOU

Voué à la protection de l'environnement, le CREGÎM, organisme de concertation reconnue en région, participe activement à divers travaux de comités et diverses tables de concertation. Tous les dossiers fauniques, agricoles, forestiers, hydrocarbures, éoliens, miniers, etc., bref, tout ce qui touche notre environnement, notre développement économique régional et nos communautés francophone, anglophone et Migmag sont d'intérêt pour nous.

Dernièrement, en décembre 2020, le CREGÎM a produit un mémoire à l'attention du Gouvernement du Canada (Service canadien de la faune), lié à l'avis de consultation sur la proposition de Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou), population de la Gaspésie-Atlantique.

Les menaces actuelles y sont clairement identifiées et bien documentées. Les activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel du caribou y sont aussi bien définies. Toutefois, même avec le meilleur Plan (fédéral ou provincial) qui soit, nos gouvernements doivent reconnaître l'urgence d'agir et prendre conjointement la responsabilité d'éviter l'extinction du caribou. Peu importe le Plan, celui-ci doit nécessairement s'accompagner de décisions rapides et d'investissements financiers adéquats.

Et récemment, en mars 2022, le CREGÎM a fortement réagi auprès de la Direction régionale de la gestion des forêts de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine lors du dépôt de leur Plan spécial TBE (tordeuse du bourgeon d'épinette) où l'on prévoit en 2022, de la coupe forestière dans l'aire de répartition du caribou. ???

UN PEU DE CHRONOLOGIE

1937

Le Parc national de la Gaspésie est créé dans l'unique but de protéger le caribou. La chasse est interdite sur ce territoire. « Les pertes d'habitat par le feu ou par l'exploitation forestière sont, selon certains auteurs, les principaux facteurs qui expliqueraient le déclin du caribou dans le Parc national dès la fin des années 1930 ».

1949

Chasse au caribou interdite partout en Gaspésie.

1950

On compte quelques 700 caribous.

1980-1989

On constate une baisse entre 60-80% du cheptel durant les années 1980 avec toutefois une certaine stabilisation vers la fin des années 80.

1984

Le comité consultatif indépendant sur les espèces en péril, appelé plus formellement le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), déclare le caribou montagnard de la Gaspésie « espèce menacée ».

Mi-1990

On compte quelques 200-250 caribous

2000 et 2002

Le caribou de la Gaspésie est déclaré « En voie de disparition » par le COSEPAC

2001

Le Québec attribue au caribou le statut « Vulnérable » (LEMV). On compte maintenant 150 (+- 20) caribous

2003

Déclaré « En voie de disparition » au Fédéral (LEP)

2009

Déclaré « Menacé » au Québec (LEMV)

2010

Un total de 110 caribous a été dénombré au cours de l'inventaire. Sur ce nombre, uniquement quatre faons furent observés et ils étaient tous dans le secteur des McGerrigle. Le nombre de caribous à l'automne 2010 est donc estimé entre 133 et 181 individus avec 3.6 % de faons dans la population. Ces résultats sont loin d'atteindre l'objectif fixé dans le plan de rétablissement de 175 caribous dans la population en 2012 avec 17 % de faons dans la population. (MRNF – Rapport technique de l'inventaire aérien du caribou de la Gaspésie)

2012

On estime maintenant la population de caribou entre 85 à 105 bêtes.

2020

Le gouvernement fédéral publie en 2020, le programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population de la Gaspésie-Atlantique (proposition). Le programme indique clairement que « l'habitat convenable est présentement en quantité insuffisante, notamment en raison du haut taux cumulé de perturbation de l'habitat au sein du cœur de l'aire de répartition (68 %) et au sein de l'aire de répartition (81 %; F. Lesmerises et M.-H. St-Laurent, données inédites).

Automne 2020

Les résultats des derniers inventaires réalisés par le MFFP (2020) estiment que 32 à 36 caribous fréquentent les secteurs Albert et McGerrigle seulement.

Printemps 2021

Malgré l'urgence d'agir, on peut lire dans la nouvelle Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards - une **stratégie sur mesure** conçue pour le Québec, déposée au printemps 2021, que le MFFP s'engage à ce qu'il n'y ait aucun effet sur les attributions forestières d'ici 2023.

Novembre 2021

En novembre 2021, pour la Gaspésie, la présentation préliminaire des calculs (attributions) invitait les parties intéressées à apporter leurs commentaires. Plus de 400 enjeux ont été retravaillés sous forme de fiches et inclus aux calculs des possibilités de coupes forestières. Le Forestier en Chef a bien fait ses devoirs et répondu à tous les commentaires reçus.

Décembre 2021

Le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) reste sans mot lorsque le Forestier en Chef annonce les résultats finaux du calcul des possibilités forestières de la période 2023-2028 pour l'ensemble des régions forestières du Québec.

En consultant les réponses aux commentaires reçus sur le caribou, on pouvait y lire ; ***Des demandes d'analyses de sensibilité visant à mesurer les effets potentiels de la future Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards ont été adressées au Forestier en chef. Le Forestier en chef ne participe pas au processus d'élaboration de ladite Stratégie. Le Forestier en chef intégrera la nouvelle Stratégie dans la détermination des possibilités forestières lorsqu'elle sera officialisée et que les décisions lui seront signifiées.***

Janvier 2022

Dans un communiqué, le CREGÎM dénonce cette situation et ajoute que de continuer de couper dans l'aire de répartition du caribou ne fera qu'accentuer la vitesse de son extinction.

Février 2022

Un Plan spécial TBE est présenté aux Tables GIRT de la région. Le Plan prévoit débiter les travaux de récupération des bois atteints par la TBE à compter du 1 avril 2022, ou lorsque possible.

Mars 2022

Toutes ces menaces actuelles ont été discutées à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) du Nord de la Gaspésie et à la Table GIRT commune (Nord, Pointe et Sud) de la Gaspésie. En concertation, ces enjeux ont fait état de débats et plusieurs mesures ont été prises pour favoriser le rétablissement du caribou. Le Parc de la Gaspésie a contribué lui aussi, et continue de le faire, aux efforts de rétablissement en procédant à la fermeture de sentiers, de vieux chemins forestiers, en effectuant un certain contrôle de la prédation, en favorisant la connectivité, en participant à la Table GIRT, en sensibilisant les utilisateurs du parc, etc. L'enjeu où il est difficile d'atteindre consensus, est la possibilité de récolte. Un enjeu fort important pour l'économie régionale.

RÉFLEXION

L'exploitation forestière est considérée comme activité susceptible d'entraîner la destruction de l'aire de répartition du caribou par le Programme de rétablissement modifié du caribou des bois, population de la Gaspésie-Atlantique 2020 (fédéral). Le plan spécial TBE provincial du secteur Forêt Faune et Parcs du ministère est une activité d'exploitation forestière qui peut nuire fortement au rétablissement du caribou par la destruction additionnelle d'une partie de son habitat essentiel.

Bien qu'un grand nombre d'arbres ont été touchés par la TBE (arbres morts debout, asséchés, ou malade) sur de grand secteur en région, il nous apparait inconcevable de permettre une récolte supplémentaire dans l'habitat essentiel du caribou. Le CREGÎM croit que non seulement la récolte des arbres affectés par la TBE serait néfaste pour l'habitat mais ouvrirait de nouveaux passages susceptibles d'augmenter la prédation par les ours noirs et les coyotes.

Seulement dans l'aire de répartition du caribou, plus minimes mais quand même bien réels, les risques d'incendies liées à la machinerie forestière et aux activités humaines sur ces parcelles extrêmement fragiles et sèches ne peuvent être négligés. Les risques de déversements accidentels d'huile hydraulique doivent aussi faire partie de l'équation.

Nous croyons que le bois affecté par la TBE présent dans l'aire de répartition du caribou ne devrait pas être récolté. Qu'il soit couché au sol ou debout, mort ou malade, ce bois nous semble plus profitable et moins dommage pour la survie du caribou s'il reste sur place.

Extrait du mémoire de Serge Couturier à la Commission

Si tous les experts de l'écologie du caribou sont d'accord pour affirmer que la restauration progressive de l'habitat est essentielle pour le rétablissement du caribou de la Gaspésie, il semble que ce message n'atteigne pas les dirigeants du ministère des Forêts. Il faut absolument que le ministère cesse d'autoriser de nouvelles coupes dans l'habitat du caribou comme celles annoncées il y a quelques semaines, pour soi-disant récupérer des sapins touchés par la tordeuse du bourgeon de l'épinette. En effet, Le Devoir nous informait le 4 mars dernier que le gouvernement Legault venait d'autoriser des coupes forestières dans l'aire de répartition des caribous de la Gaspésie, une population portée au seuil de l'extinction en bonne partie en raison de la dégradation des forêts de la région (Shields 2022b). A la lumière du récent reportage de l'émission Enquête diffuse sur les ondes de Radio-Canada intitulé « La tordeuse, une excuse tordue » (Radio-Canada 2022c), on peut douter des véritables motivations du ministère des Forêts dans l'attribution de ces récents droits de coupes qui se feront à quelques kilomètres du parc de la Gaspésie. Cette dernière annonce faite a un mois de la consultation publique menée par la présente Commission vient invalider ce processus de consultation populaire et miner la confiance des citoyens. Cela démontre encore une fois l'arrogance des dirigeants du ministère des Forêts. Cela constitue une action totalement inacceptable dans une société démocratique.

Le CREGÎM reconnaît la brillante expertise de Serge Couturier, le plus grand expert caribou au Québec. Son mémoire et son projet d'élevage et de réintroduction apparaît la meilleure solution aujourd'hui pour le caribou de la Gaspésie.

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

L'industrie forestière représente pour la Haute-Gaspésie un moteur économique très important. Serait-il possible de concilier le rétablissement du caribou sans perte pour l'industrie? Actuellement, l'industrie informe que la télémétrie sur la trentaine de caribous indique que celui-ci ne fréquente plus à 98% les secteurs visés par le Plan spécial TBE. Toutefois, lorsque la harde était plus grande et plus peuplée, le territoire de répartition du caribou était beaucoup plus grand, et plusieurs anciens inventaires le prouvent.

Pour le rétablissement du caribou, nous pensons essentiel que nous ne devons plus effectuer de modifications anthropiques (foresterie, villégiature, motoneige, skis, etc.) pour favoriser la régénération de l'habitat essentiel. Nous suggérons toutefois une compensation financière de l'État pour l'industrie forestière et/ou une réorientation des activités économiques, vers des secteurs moins névralgiques.

Entre 1989 et 2014, l'aménagement forestier a été favorisé au détriment du caribou de la Gaspésie pourtant protégé par quelques lois avec son statut provincial « vulnérable » donné en 2001 ainsi que son statut fédéral « en voie de disparition » attribué en 2003.

La conciliation entre les activités sociaux-économiques et la protection du caribou est devenue depuis les années 1990, très difficile, très émotive et sans succès. Dès maintenant, nous devons inverser le balancier au profit du caribou. Et pour y parvenir, nous devons rétablir son habitat.

CONCLUSION

Dans ce contexte difficile, la protection du caribou doit être priorisée. Il existe divers ouvrages liés au caribou. Le CREGÎM aurait pu documenter davantage ce mémoire et toucher diverses facettes avec diverses recommandations. Comme le temps presse, nous laisserons cette partie qui pourra être plus définie éventuellement.

Devant l'état d'urgence d'agir, nous irons simplement avec quelques recommandations de base qui nous apparaissent non négociables;

- Interdire toutes activités anthropiques néfastes pour le caribou sur l'ensemble de son aire de répartition à l'exception des activités contrôlées à l'intérieur du Parc de la Gaspésie; Cette recommandation inclue le Plan spécial de récolte de la TBE dans le secteur visé.
- Dégager une compensation financière pour l'industrie forestière touchée par cette interdiction considérant qu'elle constitue un apport économique majeur et de subsistance pour la Haute-Gaspésie notamment;
- Déployer des efforts de contrôle des prédateurs en assurant toutefois leur maintien dans la biodiversité;
- Financer le projet de l'expert en caribou, Serge Couturier, qui consiste en un élevage au Bioparc de la Gaspésie à partir d'individus capturés, avec réintroduction dans l'habitat naturel du caribou; En plus de maintenir un pôle génétique du caribou au Bioparc, des études génétiques sur le caribou de la Gaspésie (différent des autres au Québec) pourraient voir le jour;

Il faut reconnaître l'urgence d'agir pour la survie du caribou. L'industrie forestière a un devoir d'écoresponsabilité sur les domaines de l'État qui appartiennent à tous. Rappelons que près de 50% de la forêt en périphérie du Parc de la Gaspésie est maintenant immature. Pour la survie du caribou, les forêts matures où pousse le lichen arboricole qui constitue sa principale alimentation en hiver sont essentielles à sa survie. L'urgence d'agir se justifie largement.